

AUGMENTATION LOCATION POSTES POLICE BOIS DE NEFLIES ET DOMENJOD

M. le MAIRE donne lecture de la lettre de Monsieur LE GUIDEC

Bois de Nèfles, le 15 Mars 1950

à Monsieur le MAIRE de ST-DENIS

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien soumettre à votre prochaine réunion du Conseil Municipal ma demande d'augmentation du prix des loyers des immeubles loués à la Commune chez moi au Bois de Nèfles dont l'un servant de Poste de Police et l'autre au Poste Médical.

Je demande que le prix trop faible de 850 fr par mois soit porté à 2.000 fr.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, mes salutations empressées./

Signé: Oscar LE GUIDEC

M. LE MAIRE. - De l'avis de Monsieur le Directeur de l'Enregistrement le loyer du Poste de Police pourrait être porté de 850 fr à 1.100 fr par mois et le loyer du poste médical ne pourrait être supérieur au loyer actuel, c'est à dire à 850 frs par mois.

Je mets aux voix les propositions ci-dessus. Elles auraient effet à compter du mois qui suit l'approbation par Monsieur le Préfet.

Adopté à l'unanimité.

M. LE MAIRE donne ensuite lecture de la lettre de Monsieur Joseph MOUTOUSSAMY.

Saint-Denis, le 3 Mars 1950

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai fait apporter de grosses réparations à la maison que loue la Commune et qui sert de poste de Police.

J'ai eu à supporter plus de cent mille francs de dépenses pour cela. Il y a encore des réparations à y faire. Je vais m'efforcer de les faire exécuter.

Mais je vous serais obligé de vouloir bien tenir compte de ma situation et d'envisager la possibilité de faire porter à 3.500 frs le montant du loyer de cette maison pour me permettre de régulariser mes comptes duffait de ces frais et de ceux à intervenir bientôt.

Espérant que vous daignerez accueillir favorablement ma demande je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, avec mes sincères remerciements, l'assurance de mes sentiments reconnaissants et dévoués. /
> respectueuse

Signé: Jh. MOUTOUSSAMY

M. LE MAIRE. - Vu l'état des lieux et la situation de l'immeuble, Monsieur le Directeur de l'Enregistrement estime que le loyer pourrait être porté de 1.500 fr à 2.000 frs par mois.

Cette augmentation aurait également effet à compter du mois qui suit l'approbation par Monsieur le Préfet.

Je mets aux voix

Adopté à l'unanimité

Vu et soumis à l'approbation de M^r le Préfet

St Denis le 30/6/50

Pr le Secrétaire Général

Le Chef de division délégué

Signé: Gavarrini

Approuvé

St Denis le 1^{er} juillet 1950

Pr le Préfet absent

Le Secrétaire Général assurant l'administration du Département

Signé: Boyzi